



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 29 mai 2013 ([S/PRST/2013/6](#)), me priant de tenir le Conseil informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (voir [S/2012/481](#), annexe). Le point y est fait sur les grandes tendances politiques à l'œuvre dans la sous-région d'Afrique centrale, sur les progrès réalisés par le BRENUAC dans l'exécution de son mandat et sur l'action menée pour contrer la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur et remédier aux effets de ses activités depuis la publication de mon rapport du 20 mai 2013 ([S/2013/297](#)).

#### **II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale**

##### **A. Situation politique, paix et sécurité**

2. Les faits politiques marquants survenus en Afrique centrale pendant la période considérée ont été la dégradation de la situation en République centrafricaine et la montée de l'insécurité résultant de la situation dans le golfe de Guinée et la région du Sahel. L'intensification du braconnage dans la sous-région, les risques découlant du chômage des jeunes, les entraves à la liberté des médias et les tensions électorales étaient aussi au nombre des facteurs d'insécurité.

3. La situation en République centrafricaine a continué de s'aggraver, s'accompagnant de répercussions régionales toujours plus fortes. C'est pourquoi, pendant la période considérée, elle a été au centre des préoccupations de l'organisation sous-régionale concernée, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).



4. Des éléments armés se sont livrés à des actes de violence et autres atteintes envers la population civile à plusieurs reprises et de plus en plus fréquemment. À Bangui, des incidents sporadiques ont eu lieu de jour tandis que la criminalité restait élevée de nuit. La violence s'est intensifiée dans les campagnes. Les actes violents, motivés par des considérations religieuses, se sont multipliés entre villages. Des groupes d'autodéfense « anti-balaka » et des combattants de la Séléka se sont affrontés, amorçant un cycle d'attaques et de représailles. Si rien n'est fait pour arrêter l'escalade, le pays tout entier pourrait se déchirer pour des raisons ethniques et religieuses, ce qui menacerait la population civile et exigerait une intervention d'urgence de la communauté internationale.

#### **Les incidences régionales de la crise en République centrafricaine**

5. Plus de 63 000 personnes ont fui la République centrafricaine et cherché refuge dans les États voisins. D'après les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la violence qui sévit dans le pays a forcé près de 400 000 personnes à quitter leur foyer. L'instabilité et l'insécurité persistantes créent des tensions avec certains pays voisins. Ainsi, les relations entre la République centrafricaine et le Cameroun demeurent tendues du fait de la présence sur le territoire de celui-ci d'anciens éléments des Forces armées centrafricaines qui ont fui leur pays après le renversement du Président François Bozizé. De plus, des ex-combattants de la Séléka d'origine étrangère ont continué de se livrer à de graves violations des droits de l'homme au préjudice de la population locale.

6. La CEEAC est restée mobilisée sur les plans militaire et politique pour trouver une solution à cette crise complexe. Le 21 octobre 2013, les dirigeants des pays d'Afrique centrale ont salué la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui, le 19 juillet, avait autorisé le déploiement de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine. Les chefs d'État et de gouvernement se sont également engagés à apporter à la force africaine l'appui logistique dont elle aurait besoin. Sur le plan politique, ils ont chargé le Secrétaire général de la CEEAC d'organiser une conférence nationale rassemblant toutes les parties prenantes, sans exclusive. Ils ont aussi invité les autorités centrafricaines à créer un organe électoral chargé d'établir un calendrier prévoyant la tenue d'élections d'ici à février 2015. Le 10 octobre, dans sa résolution 2121 (2013), le Conseil de sécurité a renforcé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et m'a prié d'apporter à la CEEAC et à l'Union africaine l'aide dont elles auraient besoin pour planifier ensemble le déploiement de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine, et d'étudier la possibilité de transformer celle-ci en opération de maintien de la paix des Nations Unies.

7. Au Sommet extraordinaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), tenu à Libreville le 14 juin 2013, les chefs d'État ont promis de débloquer 25 milliards de francs CFA (50 millions de dollars des États-Unis) à l'appui des activités de la CEEAC en République centrafricaine. La situation dans le pays a également été évoquée lors de la trente-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Kigali du 20 au 23 août 2013, et lors de la cinquième réunion extraordinaire du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, tenue à Libreville le 16 septembre.

### **Insécurité maritime dans le golfe de Guinée**

8. La détérioration des conditions de sécurité en mer dans le golfe de Guinée, sujet de préoccupation toujours pressant pour l'Afrique centrale, est une menace grandissante pour la paix, la sécurité et le développement socioéconomique des pays de la sous-région, côtiers ou non, et un danger majeur pour le commerce international. D'après le Bureau maritime international, au cours des neuf premiers mois de 2013, 43 actes de piraterie ou vols à main armée en mer ont été commis dans le golfe de Guinée, soit davantage que dans la Corne de l'Afrique qui était jusqu'à présent la région du continent la plus touchée par la piraterie. À un sommet extraordinaire des chefs d'État tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin, des textes importants ont été adoptés, qui ouvrent la voie au renforcement de la coopération sous-régionale, de la coopération interrégionale et de la coordination des activités de la CEEAC, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée.

### **Braconnage et trafic de l'ivoire**

9. Le problème du braconnage et du trafic de l'ivoire en Afrique centrale, sur lequel j'ai appelé l'attention du Conseil de sécurité pour la première fois dans mon rapport du 13 décembre 2012 (S/2012/923), a pris une ampleur alarmante. D'après un récent rapport interinstitutions<sup>1</sup>, le braconnage reste plus élevé en Afrique centrale que partout ailleurs sur le continent et la population d'éléphants aurait déjà diminué de 50 % à 90 % en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Le braconnage menace aussi le Cameroun, le Tchad, le Congo et le Gabon. Or, dans la région, chacun s'accorde à penser qu'il alimente un commerce illicite qui sert à financer les réseaux criminels transnationaux et les groupes rebelles armés, parmi lesquels l'Armée de résistance du Seigneur. Au cours de la période considérée, la question figurait au nombre des priorités de plusieurs gouvernements d'Afrique centrale dont les dirigeants étaient conscients que l'augmentation du trafic d'espèces protégées était un problème écologique et économique, une forme de criminalité transnationale et une menace pour la sécurité des États.

10. À la trente-sixième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, les ministres ont décidé qu'à l'avenir, le braconnage figurerait à l'ordre du jour de toutes leurs réunions. Le 26 septembre 2013, le Président du Gabon, Ali Bongo, a participé au lancement d'un projet trisannuel de l'Initiative mondiale Clinton, d'un montant de 80 millions de dollars, qui vise à éliminer, partout dans le monde, le braconnage des éléphants et le commerce de l'ivoire. En marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, le Président Bongo a également coorganisé avec l'Allemagne un débat de haut niveau sur le braconnage et le trafic des espèces sauvages. Au cours du débat, le Secrétaire général de la CEEAC a souligné que les États membres de la Communauté avaient pris des mesures drastiques dans le cadre de la lutte qu'ils mènent de concert contre les braconniers. Par exemple, le Cameroun a déployé récemment 600 soldats d'élite chargés de bloquer les voies d'accès empruntées par

<sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Union internationale pour la conservation de la nature et TRAFFIC International, « Elephants in the Dust: The African Elephant Crisis », a rapid response assessment, 2013.

les trafiquants d'espèces sauvages, le Tchad a mobilisé ses forces armées aux fins de la lutte contre le braconnage et le Gabon a créé une brigade spécialisée dans cette lutte et procédé à la destruction de ses stocks d'ivoire.

### **L'instabilité dans la région du Sahel et ses incidences en Afrique centrale**

11. Les problèmes de sécurité que connaît la région du Sahel et leurs incidences sur les sous-régions voisines ont continué de semer le trouble dans les pays d'Afrique centrale. L'arrivée en République centrafricaine d'armes de petit calibre et de combattants étrangers venus du Sahel y a fait augmenter la violence et renforcé l'implantation des réseaux criminels transnationaux qui opèrent dans la sous-région. À l'occasion d'une mission à Bangui, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, a été informé de l'existence d'une voie de passage bien connue qui sert au trafic du Darfour vers la République centrafricaine. Le 11 septembre 2013, des ministres et représentants de la CEEAC et de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ont participé à la seconde réunion ministérielle des pays de la région sahélo-saharienne, tenue à N'Djamena.

### **Chômage des jeunes**

12. L'augmentation du chômage des jeunes pose maintenant un problème critique aux pays de la sous-région et pourrait menacer la paix et la sécurité en Afrique centrale. À l'occasion du sommet extraordinaire tenu à Libreville le 14 juin 2013, les chefs d'État de la CEMAC ont décidé de créer un fonds de formation baptisé « Train My Generation », qui a pour but de préparer les jeunes des pays de la CEMAC à travailler dans des secteurs clefs de l'économie africaine, et de l'abonder à hauteur de 50 millions de dollars.

### **Élections**

13. Au cours de la période considérée, deux pays de la sous-région ont organisé des élections. Le 26 mai 2013, la Guinée équatoriale a tenu des élections législatives et locales à l'issue desquelles le Parti démocratique, au pouvoir, a obtenu la majorité absolue dans toutes les circonscriptions. Dans la période qui a précédé le scrutin, l'arrestation de plusieurs responsables de l'opposition (qui ont été libérés ultérieurement) a exacerbé les tensions entre le parti au pouvoir et l'opposition. Au Cameroun, des élections législatives et municipales ont eu lieu le 30 septembre. Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais est resté majoritaire à l'Assemblée nationale et a remporté haut la main les élections municipales. Dans les deux pays, les scrutins se sont, pour l'essentiel, déroulés dans le calme.

## **B. Tendances socioéconomiques**

14. Durant la période considérée, forte d'un taux de croissance estimé à 5,6 % au deuxième semestre 2013, l'Afrique centrale a de nouveau connu un développement économique remarquable, qui reposait largement sur l'investissement public, lui-même financé par d'importants revenus pétroliers. La stabilité macroéconomique a été maintenue, l'inflation ayant été modérée. Toutefois, la région doit encore relever le grand défi qui consiste à appliquer les mesures structurelles qui lui permettront de jouir d'une croissance durable et partagée, d'arrêter le creusement des inégalités entre les riches et les pauvres et, mieux, d'inverser la tendance.

15. Lors de leur sommet extraordinaire, les chefs d'État de la CEMAC ont décidé, au nom de l'intégration économique, de supprimer les visas pour les nationaux des six pays de la Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le régime d'exemption de visa est une avancée considérable dans la mise en œuvre de la libre circulation des biens et des personnes en Afrique centrale, et une manifestation concrète de la volonté politique des États membres de la CEMAC de stimuler le développement en accélérant le processus d'intégration régionale.

### **C. Droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes et la liberté d'expression**

16. La visite de trois éminents défenseurs des droits de l'homme dans la sous-région au cours de la période considérée vient nous rappeler qu'il s'y pose des problèmes de taille qui doivent être traités d'urgence. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, qui s'est rendue au Cameroun du 30 juin au 2 juillet 2013, a recommandé que le nécessaire soit fait pour mieux appliquer les conventions ratifiées afin d'accélérer la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Elle a engagé instamment le pays à ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, qui a séjourné en République centrafricaine du 29 juillet au 2 août 2013, a recommandé que les autorités mettent en place des mécanismes de transition effectifs pour faciliter le retour à la stabilité. L'Experte indépendante sur les questions relatives aux minorités, Rita Izsák a, quant à elle, effectué une visite au Cameroun du 2 au 11 septembre 2013. Ayant constaté que les différents groupes ethniques et religieux du pays cohabitaient de façon pacifique, elle a néanmoins exhorté le Gouvernement à faire davantage pour garantir aux personnes appartenant à des minorités autochtones les mêmes droits qu'aux autres habitants du pays.

17. En ce qui concerne les droits des femmes, il convient de noter que le nombre de viols reste élevé dans la sous-région (en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo) et que l'on constate la persistance de pratiques comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, et la torture des veuves (au Cameroun, au Gabon, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad.). Le droit des jeunes femmes et des filles à l'éducation continue d'être bafoué. Les taux de mortalité maternelle restent élevés et les perspectives économiques offertes aux femmes sont limitées. Le conflit actuel en République centrafricaine a entraîné le déplacement de nombreux civils. Les conséquences en sont particulièrement délétères pour les femmes et les enfants. Ce sont avant tout les femmes qui, outre la violence sexuelle dont elles sont victimes, font les frais de la détérioration de la situation économique, sanitaire et sociale du pays. C'est aussi dans cette sous-région que la représentation des femmes et des jeunes au parlement est la plus faible : elle y est de 20 % en moyenne, sauf au Burundi (32,4%).

18. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de bouleversement en ce qui concerne la liberté des médias et la situation des journalistes critiques envers les autorités est restée précaire. Comme par le passé, des journalistes ont été victimes d'arrestations, de détentions arbitraires, d'actes d'intimidation, de pressions et de la censure, notamment pendant les périodes électorales. Les activités de certains organes de presse ont été suspendues ou interrompues. Les médias privés ont été

particulièrement touchés à cause du zèle avec lequel ils dénoncent les actes de corruption et les violations des principes démocratiques, et de leur capacité de mobilisation des mécontents contre les pouvoirs publics. Il est très préoccupant que l'on continue d'emprisonner les auteurs de délits de presse, même si des organisations de la société civile font campagne contre cette pratique dans plusieurs pays.

### **III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

#### **A. Appui aux États Membres et aux organisations sous-régionales**

19. Au cours de la période à l'examen, le BRENUAC a continué de dialoguer avec les principales parties prenantes en vue de promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région, en particulier sur les questions qui ont une dimension régionale et transfrontalière, de s'acquitter de ses fonctions de bons offices et de dépêcher des missions spéciales dans les pays dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, conformément à son mandat.

#### **Communauté économique des États de l'Afrique centrale**

20. Le BRENUAC et la CEEAC ont continué de collaborer étroitement pour soutenir les efforts de médiation et de consolidation de la paix à l'échelle régionale. À cet égard, mon Représentant spécial a continué de rencontrer régulièrement le Secrétaire général de la CEEAC, et le 26 août 2013, a reçu l'Ambassadeur Ahmad Allam-Mi, nommé Secrétaire général de la Communauté le 5 août en remplacement de Nassour Guelengdouskia, afin d'avoir un échange de vues sur la coopération existant actuellement entre le BRENUAC et la CEEAC et d'examiner la situation sur le plan de la sécurité dans la sous-région et, notamment, les pourparlers en cours entre la CEEAC et l'Union africaine sur la transformation de la Mission de consolidation de la paix de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en République centrafricaine en Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA).

21. De hauts responsables des deux organisations ont continué de se rencontrer régulièrement pour avoir des échanges aux niveaux politique et technique. Le BRENUAC a continué de fournir un appui à la CEEAC en vue de renforcer ses capacités et ses mécanismes d'appui aux efforts régionaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans les 10 États membres de la CEEAC, dans le contexte du cadre de coopération conclu entre les deux organismes en mai 2012.

22. Dans le cadre du mandat de bons offices du BRENUAC, et compte tenu des relations de travail fructueuses que le BRENUAC a nouées avec l'Union africaine, notamment dans le cadre de l'action qu'ils mènent ensemble contre l'Armée de résistance du Seigneur, mon Représentant spécial, en étroite coopération avec mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, a facilité les pourparlers entre la CEEAC et l'Union africaine, en vue d'harmoniser leurs positions sur la mission de l'Union africaine en République centrafricaine. La réunion, qui s'est tenue les 2 et 3 septembre 2013 à Addis-Abeba, a donné le coup d'envoi de la mise

en place d'une coordination stratégique et technique entre les deux organisations au sujet du déploiement de la Mission internationale de soutien.

23. En ce qui concerne les questions de sécurité, le BRENUAC a poursuivi sa collaboration fructueuse avec la CEEAC en vue de s'attaquer, au niveau stratégique, au problème de l'insécurité maritime croissante dans le golfe de Guinée (voir par. 32 à 34 ci-après). Le BRENUAC a aussi facilité la participation effective de la CEEAC à la trente-sixième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (voir par. 30 ci-après).

24. Conscient des liens qui existent entre le chômage des jeunes et la stabilité de la région, le BRENUAC a continué de collaborer avec la CEEAC, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires à l'organisation d'un forum régional sur l'emploi des jeunes, la stabilité politique et la consolidation de la paix en Afrique centrale, qui devrait se tenir d'ici à la fin de 2013. Dans ce contexte, mon Représentant spécial a présidé, le 26 septembre, une deuxième réunion sur le projet de forum régional; une troisième réunion préparatoire s'est tenue le 2 octobre au secrétariat de la CEEAC. La CEEAC s'est félicitée de l'initiative et s'est déclarée disposée à aider à l'organisation de ce forum.

#### **Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale**

25. Invité à prendre la parole, pour la première fois, devant les chefs d'État de la CEMAC lors du Sommet extraordinaire qui s'est tenu à Libreville le 14 juin 2013, mon Représentant spécial a saisi cette occasion pour annoncer que le BRENUAC était prêt à apporter un appui à la Communauté sur des questions d'intérêt commun. Mon Représentant spécial a également rencontré le Président de la Commission de la CEMAC le 31 octobre à Bangui, afin d'examiner l'appui financier que la Commission pourrait apporter à la CEEAC dans le contexte de la crise en République centrafricaine, la participation de la Commission au forum régional sur l'emploi des jeunes et la prévention des conflits et l'élaboration finale du cadre de coopération entre la CEMAC et le BRENUAC.

#### **Tchad**

26. Le BRENUAC a dépêché une mission d'évaluation au Tchad du 10 au 14 juin 2013, suite à l'annonce par le Gouvernement tchadien d'un « complot de déstabilisation » avorté, qui a conduit à l'arrestation et à la mise en détention d'un certain nombre d'acteurs politiques, qui ont, depuis, été provisoirement relâchés. L'équipe du BRENUAC a rencontré l'équipe de pays des Nations Unies, des responsables gouvernementaux et d'autres acteurs, afin d'avoir des échanges sur les problèmes majeurs que connaît le pays dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que sur les élections et les questions de gouvernance, les droits de l'homme, la menace croissante que constitue le terrorisme dans la région du Sahel et la situation dans la zone du bassin du lac Tchad.

#### **Sao Tomé-et-Principe**

27. Suite à une demande du Premier Ministre de Sao Tomé-et-Principe, Gabriel Arcanjo, le BRENUAC a dépêché une mission d'évaluation dans le pays du 21 au 25 octobre 2013. L'équipe du BRENUAC a rencontré un certain nombre d'interlocuteurs, dont des responsables gouvernementaux, des représentants

d'organisations de la société civile, des représentants de missions diplomatiques et des dirigeants politiques, ainsi que le Coordonnateur résident de l'ONU, afin d'examiner la question de la prolifération des armes de petit calibre soulevée par le Gouvernement, et l'incidence de cette prolifération sur la paix, la sécurité, la stabilité et l'intégration de la région.

28. L'équipe a par ailleurs recensé les domaines dans lesquels elle pourrait apporter un appui à Sao Tomé-et-Principe pour l'aider à régler ces problèmes. Le BRENUAC prévoit de travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies, la CEEAC, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation maritime internationale et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, en vue d'aider les autorités et le peuple du pays à régler leurs problèmes.

## **B. Diplomatie préventive et consolidation de la paix**

### **Guinée équatoriale**

29. Suite à des allégations rapportées par les médias selon lesquelles des membres de l'opposition seraient détenus et il y aurait une montée des tensions politiques à l'approche des élections législatives et locales qui devaient se tenir le 26 mai, mon Représentant spécial s'est rendu à Malabo du 20 au 22 mai 2013. À l'occasion de ce voyage, il a rencontré le Ministre des affaires étrangères afin d'évaluer la situation. S'il était exact que le Gouvernement avait arrêté plusieurs chefs de l'opposition accusés d'avoir tenu une manifestation interdite, le Ministre a assuré mon Représentant spécial qu'ils allaient être libérés sous peu, ce qui a effectivement été le cas, et les élections se sont déroulées dans le calme.

### **Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

30. Le BRENUAC, qui assure le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies, a fourni un appui à l'organisation de la trente-sixième réunion ministérielle du Comité permanent qui s'est tenue du 20 au 23 août 2013 à Kigali. Lors de la réunion, les ministres ont adopté la déclaration de Kigali, dans laquelle ils se sont déclarés préoccupés par la situation politique, humanitaire et sur le plan de la sécurité en République centrafricaine. En ce qui concerne le désarmement, les participants ont examiné la Convention de Kinshasa sur le contrôle des armes légères et ont engagé les États Membres qui ne l'avaient pas encore ratifiée à la faire d'ici à la fin de 2013. Compte tenu des répercussions de plus en plus graves que le braconnage a sur la sécurité, les ministres ont décidé d'inscrire la question du braconnage en tant que point permanent de l'ordre du jour de toutes les réunions du Comité consultatif à l'avenir.

31. Les États membres du Comité consultatif se sont félicités de l'initiative prise par le Tchad d'accueillir la trente-septième réunion ministérielle à N'Djamena. Le BRENUAC a dépêché une mission d'évaluation au Tchad en octobre 2013 pour commencer à préparer la réunion, qui doit se tenir du 9 au 13 décembre 2013.

### **C. Actes de piraterie et vols à main armée en mer commis au large des côtes des États du golfe de Guinée**

32. Conformément aux résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité, le BRENUAC a apporté son plein appui à la CEEAC, à la CEDEAO et à la Commission du golfe de Guinée, en étroite collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, lors des préparatifs du Sommet régional des chefs d'État et de gouvernement sur la piraterie maritime et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, qui s'est tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013.

33. Les chefs d'État et de gouvernement, dont 13 présidents, ont adopté les fondements d'une stratégie régionale commune contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Ce sommet très attendu a débouché sur l'adoption d'un code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, qui définit la stratégie maritime régionale en matière de sécurité et ouvre la voie à l'adoption d'un instrument régional juridiquement contraignant. Les chefs d'État et de gouvernement des pays du golfe de Guinée ont également adopté une déclaration politique sur la sûreté et la sécurité maritimes, ainsi qu'un mémorandum d'accord entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritimes en Afrique de l'Ouest et du Centre. Dans ma déclaration du 26 juin 2013, je me suis félicité de cette importante manifestation de volonté politique collective et de coopération internationale, régionale et nationale visant à régler de façon cohérente un important problème de sécurité collective.

34. Afin de mettre en application les décisions du sommet de Yaoundé, le BRENUAC et la CEEAC ont organisé conjointement une réunion d'experts techniques du BRENUAC, de la CEEAC, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, de la CEDEAO, de la Commission du golfe de Guinée et de la République du Cameroun, qui s'est tenue les 29 et 30 juillet 2013 à Libreville. Parallèlement, mon Représentant spécial a assisté à une réunion des chefs de secrétariat de la CEEAC, de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée tenue le 26 octobre à Dakar. Le BRENUAC continue de participer à une réunion de groupe d'experts informelle, les Amis du golfe de Guinée du Groupe des Huit plus, qui appuie les efforts déployés par les États Membres et les organisations régionales pour lutter contre l'insécurité maritime.

## **IV. Armée de résistance du Seigneur**

### **A. Situation actuelle**

35. D'autres attaques attribuées à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont été signalées en République centrafricaine et en République démocratique du Congo dans les zones frontalières reculées où les institutions de l'État et les organes de sécurité sont faibles ou inexistantes. Selon les chiffres publiés par le Bureau de coordination de l'aide humanitaire au cours de la période considérée, le nombre total d'incidents a légèrement baissé aux deuxième et troisième trimestres de 2013 par rapport au premier trimestre de l'année. Une comparaison avec la période allant

de janvier à septembre 2012 et 2013 indique toutefois que, alors que les attaques ont été moins nombreuses en 2013, le nombre de morts et d'enlèvements auxquels elles ont donné lieu a augmenté. Au total, 31 attaques de la LRA ont été rapportées au troisième trimestre (une légère baisse de 7 % par rapport au deuxième trimestre); elles se sont soldées par 2 morts et 39 enlèvements. La République démocratique du Congo a enregistré la majorité des attaques (29), et la République centrafricaine la plupart des enlèvements (34) résultant d'une seule attaque. Une attaque a également été signalée au Soudan du Sud, après près de deux années sans incident de ce genre.

36. En République centrafricaine, la LRA continue de menacer la population locale de la région du sud-est, mais a maintenant migré vers la région nord-est à la faveur de la vacance des institutions de sécurité afin d'échapper aux opérations de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. L'activité de la LRA a diminué dans la préfecture du Haut-Mbomou, où la Force d'intervention régionale de l'Union africaine est autorisée à intervenir, et a augmenté dans la riche zone minière de la préfecture de Haute-Kotto, où la majorité des attaques ont eu lieu. Entre mai et octobre 2013, la République centrafricaine a subi 7 attaques de la LRA, avec un bilan de 17 morts et 79 enlèvements. L'activité du groupe rebelle a par ailleurs provoqué le déplacement de 300 personnes supplémentaires dans la zone de Nzacko, et 58 personnes sont rentrées chez elles. Le 22 septembre 2013, le BINUCA a été informé par les autorités centrafricaines qu'environ 2 000 à 4 000 personnes (dont quelque 500 enfants), présentées comme des éléments de la LRA, étaient apparemment prêtes à se rendre aux autorités de la localité de Nzacko. Le BINUCA n'a pu vérifier l'information et personne ne s'est rendu jusqu'à présent.

37. En République démocratique du Congo, la majorité des attaques se sont produites dans les districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, dans la province Orientale, sur la frontière poreuse avec la République centrafricaine. Durant le troisième trimestre de 2013, un bilan total de 29 attaques, 2 décès et 21 enlèvements attribués à la LRA a été enregistré en République démocratique du Congo. L'eau, la santé, la protection et la nourriture demeurent des besoins prioritaires dans ces zones. Au cours du troisième trimestre de 2013, les attaques de la LRA en République démocratique du Congo et le nombre de morts ont diminué de 3 %, mais on a signalé davantage d'enlèvements. Il resterait quelque 256 000 déplacés dans la province Orientale, qui abrite également 6 505 réfugiés centrafricains.

38. Au 29 octobre 2013, le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire comptabilisait 353 000 personnes déplacées dans les zones d'opération de la LRA en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, en diminution de 15 % par rapport au deuxième trimestre, soit 325 931 personnes déplacées dans leur propre pays et 27 761 réfugiés, la République démocratique du Congo abritant 255 932 déplacés et 6 505 réfugiés, la République centrafricaine 21 008 déplacés et 6 304 réfugiés et le Soudan du Sud 49 000 déplacés et 15 222 réfugiés. Dans le cas de la République centrafricaine, le surcroît d'activité de la LRA et l'insécurité ambiante ont entraîné d'autres déplacements à l'intérieur du pays, particulièrement dans les préfectures du Haut-Mbomou et Haute-Kotto. Le HCR a signalé que les incidents fréquents survenus à Zemio avaient menacé la sécurité et la protection des réfugiés, notamment lorsqu'ils franchissaient la frontière entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. Ainsi, début octobre 2013, un groupe de 26 réfugiés qui tentaient de traverser la rivière qui sépare les deux pays ont été kidnappés par des éléments de la LRA, puis dévalisés et libérés deux jours plus tard.

39. Malgré quelques signes encourageants, la situation humanitaire qui prévaut dans les zones où sévit la LRA reste dominée par l'incertitude et l'insécurité. L'accès des humanitaires en République centrafricaine et en République démocratique du Congo reste problématique, et seules quelques rares organisations humanitaires et organisations non gouvernementales sont en mesure d'apporter une aide dans les zones reculées où aucune institution de l'État n'est présente. Dans le cas précis de la République démocratique du Congo, de nombreux acteurs humanitaires ont quitté les zones touchées par la violence de la LRA, qui ne sont plus considérées comme étant en état d'urgence. La montée de l'insécurité, le manque d'accès des agents humanitaires aux populations dans le besoin et le départ des organisations humanitaires ont entraîné une carence dans la prestation des services essentiels et exposent les déplacés, dont des enfants repris à la LRA, à des risques de non-protection supplémentaires. Les organisations religieuses locales, qui jouent un rôle capital, continuent de faire état du climat de peur qui règne dans les zones où sévit la LRA et du traumatisme psychologique subi par les communautés du fait de l'imprévisibilité apparente des mouvements du groupe rebelle, de sa vaste mainmise et de sa brutalité de toujours.

40. La diminution générale du nombre et de l'intensité des attaques de la LRA est due au succès des offensives conduites par la Force régionale d'intervention de l'Union africaine au cours de la période considérée. Les représentants militaires et les acteurs humanitaires présents sur le terrain sont généralement d'avis qu'elles ont affaibli le groupe rebelle, réduit globalement la fréquence de ses attaques ainsi que le nombre de morts de civils, restreint sa capacité à établir des bases et incité ses combattants à désertir. Le 27 juillet 2013, un haut gradé de la LRA, le commandant Thomas Okello Ondano, a été retiré du théâtre d'opérations lors des offensives militaires de la Force régionale d'intervention en République démocratique du Congo. Des rumeurs non vérifiées de défections massives en République centrafricaine et les tentatives de négociation désordonnées amorcées par la LRA pourraient bien être le signe que le mouvement est sérieusement menacé et essaie de gagner du temps en manœuvrant pour alléger la pression militaire.

41. La LRA a changé son *modus operandi*, probablement sous l'effet d'une pression militaire plus lourde. Tout en conservant sa chaîne de commandement, elle s'est émiettée en petites cellules de trois à cinq hommes armés qui essaient de se fondre dans le paysage et s'en tiennent à des activités de survie, notamment les pillages de produits alimentaires et de biens de consommation, au lieu d'attaquer et d'enlever des civils. Ces cellules semblent opérer surtout en République centrafricaine, où elles multiplient les coups de main, principalement dans la préfecture de Haute-Kotto, avec des incursions dans les districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, en République démocratique du Congo. Le parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo, continue d'être pour la LRA un sanctuaire et une source d'approvisionnement pour son trafic d'ivoire.

42. Le Gouvernement soudanais rapporte qu'aucun élément de la LRA ne se trouve dans l'enclave contestée de Kafia Kingi, située sur la frontière entre la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Soudan. Pourtant, selon des sources crédibles, le mouvement rebelle a sévi ponctuellement dans cette zone de 2009 à la fin février ou au début mars 2013. D'autres sources indiquent qu'un petit groupe, dont le chef Joseph Kony, est peut-être retourné à Kafia Kingi à la fin du mois de mars 2013. Il semblerait toutefois que Kony a quitté l'enclave depuis, tandis que certains éléments de la LRA sont peut-être encore sur place.

## **B. Coordination et mobilisation des ressources**

43. Les 24 et 25 juillet 2013, mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de la LRA, Francisco Madeira, ont coprésidé la réunion bisannuelle des coordonnateurs concernant la LRA qui s'est tenue à Entebbe (Ouganda). Signe de l'attention soutenue portée à cette question, plus de 50 participants étaient présents, dont les partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Ils ont fait le point des initiatives engagées dans les domaines militaire, politique, humanitaire et celui des droits de l'homme et ont défini un calendrier d'activités pour les prochains six mois dans le cadre du plan de mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (S/2013/240, annexe).

44. Le 2 octobre 2013, mon Représentant spécial a participé à une conférence organisée à Bruxelles sous l'égide du Parlement européen afin de recentrer l'attention internationale sur la question de la LRA. Il a ensuite participé le 4 octobre, également à Bruxelles, à la réunion du Groupe de travail international sur la LRA coprésidé par l'Union européenne et les États-Unis. Les membres du Groupe ont estimé qu'il importait de renforcer l'appui politique et financier fourni à l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine afin de capitaliser sur la récente expansion des opérations militaires. Ils ont aussi été d'avis que la pression militaire affaiblissait effectivement la LRA et ne devait pas se relâcher. Des idées spécifiques ont été avancées pour améliorer les critères de mesure du progrès, le financement des activités inscrites dans le plan de mise en œuvre de la stratégie régionale ainsi que la coordination des efforts collectifs.

45. En sus de l'appui fourni par les États-Unis et l'Union européenne, le Luxembourg, membre de l'Union, a annoncé une contribution à l'Initiative de coopération régionale et collabore étroitement avec l'Union africaine pour avancer une proposition à cet égard. Reste que de nombreux projets inscrits dans le plan de mise en œuvre de la stratégie régionale ne sont pas encore financés à ce jour. Étant donné que plusieurs donateurs, dont certains pays de l'Union européenne, se sont dits prêts à fournir des financements et des appuis s'ils obtiennent des éclaircissements sur les besoins prioritaires, la communication en direction des donateurs devra être étoffée.

46. Sur la question de la coordination, le Groupe de travail international a salué le rôle joué par le BRENUAC dans la coordination des efforts collectifs de lutte contre la LRA, la convocation des réunions bisannuelles des coordonnateurs et la présentation de rapports au Conseil de sécurité. Il a par conséquent considéré que le BRENUAC devait conserver sa place de chef de file pour la facilitation de la coordination et l'identification des domaines à améliorer.

## **C. Mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies**

### **1. Mise en œuvre opérationnelle intégrale de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur**

47. Au cours de la période considérée, des progrès notables ont été accomplis dans la mise en place des principaux éléments de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre la LRA. Plus précisément, grâce aux formations, aux

services de planification et aux appuis dispensés par les conseillers militaires américains, les contingents ougandais, soudanais du Sud et congolais de la Force régionale d'intervention sont devenus pleinement opérationnels. L'intervention diplomatique conjointe de mon Représentant spécial et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, conduite en République centrafricaine en juin<sup>2</sup>, ajoutée aux pressions internationales, a abouti à la reprise des opérations de la Force régionale dans ce pays en août 2013<sup>3</sup>. L'Envoyé spécial a en outre négocié la levée de certaines restrictions aux frontières imposées par la République démocratique du Congo, de sorte que le contingent du Soudan du Sud a pu être déployé sur le territoire congolais.

48. Le déploiement opérationnel des trois contingents, qui peuvent au besoin conduire des opérations transfrontalières assorties d'impératifs de temps, a considérablement augmenté l'efficacité générale des opérations conduites par la Force régionale d'intervention pour affaiblir la LRA. Avec un effectif actuel de 3 085 hommes sur les 5 000 qui doivent être déployés, les contingents ont obtenu des résultats. Au vu de ce progrès encourageant et de la détermination manifeste des États participants, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé le 17 juin 2013 de proroger le mandat de l'Initiative de coopération régionale jusqu'au 22 mai 2014.

49. Mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine ont conduit deux missions diplomatiques conjointes en juin et en octobre 2013 en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Ouganda. Ils ont rencontré les dirigeants politiques des pays fournisseurs de contingents, ont obtenu qu'ils continuent de soutenir l'Initiative de coopération régionale, les ont renseignés sur les opérations de la Force régionale d'intervention et les ont encouragés au besoin à tenir leurs engagements en matière de troupes et de logistique. Au Soudan du Sud, la mise à disposition prévue de 500 hommes supplémentaires en juillet a été retardée par un remaniement ministériel inopiné. Lors de sa seconde mission en octobre, la délégation conjointe a rencontré le Chef de l'État de la transition de la République centrafricaine et son Premier Ministre ainsi que des représentants d'ONG afin d'évaluer les implications de l'annonce faite par un groupe de combattants de la LRA se trouvant dans l'est du pays qui souhaitent quitter les rangs du groupe rebelle.

50. L'une des lacunes constatées dans ce domaine concerne le manque de ressources de la Force régionale d'intervention. Malgré l'appui opérationnel des États-Unis, la Force a besoin de moyens humains et matériels suffisants pour recueillir et analyser l'information de manière à pouvoir intervenir efficacement, et devrait disposer de transports adéquats, notamment des biens aériens, du matériel de communication, un appui médical et des services de formation adéquats pour les soldats. En conséquence, à sa réunion du 4 octobre 2013 à Bruxelles, le Groupe de travail international sur la LRA a estimé qu'il fallait en priorité équiper le quartier

---

<sup>2</sup> L'intervention a donné lieu à la publication d'une déclaration signée par le Chef de l'État de la transition en faveur de la reprise des opérations de la Force régionale d'intervention dans le pays, déclaration qui a servi de base pour reprendre les opérations militaires.

<sup>3</sup> On notera que les opérations de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine restent limitées à la préfecture du Haut-Mbomou, en République centrafricaine, ce qui explique le regain d'activité de la LRA en dehors du théâtre de déploiement de la Force.

général et les bureaux de secteur de la Force régionale d'intervention afin de maintenir la pression militaire sur le groupe rebelle.

51. La mise en œuvre opérationnelle intégrale de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA appelle la mobilisation des ressources et du matériel dont la Force régionale d'intervention a besoin à son quartier général de Yambio (Soudan du Sud) et dans les trois secteurs : Nzara (Soudan du Sud), Dungu (République démocratique du Congo) et Obo (République centrafricaine). L'Union africaine, avec le concours du Bureau des Nations Unies après de l'Union africaine, a recentré son attention sur l'examen des appuis nécessaires pour soutenir l'Initiative de coopération régionale compte tenu des ressources qui pourraient être apportées par l'Union africaine et mobilisées par l'intermédiaire de partenaires, et des manques que l'ONU serait peut-être en mesure de combler. À cet égard, le Département des affaires politiques a fait une contribution extrabudgétaire de 254 250 dollars au BRENUAC afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies.

## **2. Intensification des efforts visant à promouvoir la protection des civils**

52. Des progrès ont également été faits à l'échelle du système des Nations Unies en matière de protection des civils dans les zones d'activité de la LRA. En septembre 2013, l'UNICEF a officialisé un accord prévoyant la participation plus étroite des chefs religieux et communautaires aux activités de protection des civils dans les zones en question. En République centrafricaine, l'UNICEF s'est associé avec des partenaires pour surveiller et signaler les activités dans les zones où opère la LRA et pour des projets qui contribuent à créer un environnement protecteur pour les civils. En République démocratique du Congo, plusieurs centaines d'enfants anciennement associés avec la LRA ont bénéficié des programmes de réintégration mis en place par l'UNICEF en partenariat avec une ONG locale. En République démocratique du Congo, l'UNICEF s'emploie à instaurer un environnement protecteur viable et à encourager la maîtrise nationale durable des dispositifs de protection. Il reçoit des financements du British Foreign Commonwealth Office pour ses projets régionaux de protection des femmes et des enfants dans les zones où sévit la LRA. Les ressources restent nettement insuffisantes pour permettre la réintégration des enfants anciennement associés avec des forces ou des groupes armés dans ces zones, surtout en République centrafricaine.

53. Fort de ses activités de protection de base et de son rôle de chef de file en matière de protection, le HCR a dispensé une formation aux droits de l'homme et à la protection aux autorités civiles et militaires des zones où sévit la LRA. Il poursuit ses activités de surveillance de la protection et collecte régulièrement des informations pour pouvoir intervenir auprès des autorités gouvernementales et informer ses interlocuteurs militaires, dont la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), au sujet les zones les plus à risque sur le plan de la protection des civils.

54. Le HCR a regroupé les trois camps de réfugiés de la préfecture du Haut-Mbomou de manière à réduire les risques d'insécurité pour les réfugiés ainsi que son personnel et ses partenaires. Au Soudan du Sud, il continue avec ses partenaires à aider le Gouvernement à fournir protection et assistance à des milliers de réfugiés fuyant les zones d'opération de la LRA. Des efforts ont été faits pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes et plaider la nécessité de renforcer la protection

physique des communautés vulnérables. Le HCR a également travaillé en étroite collaboration avec d'autres acteurs de la protection de l'enfance dans le cadre de la remise, de la prise en charge temporaire et de la recherche des familles des enfants repris à la LRA par la Force régionale d'intervention.

55. En République démocratique du Congo, le premier réseau d'alerte rapide utilisant les téléphones cellulaires a été établi à Dungen; grâce à un partenariat avec Vodacom et avec le soutien logistique de la MONUSCO, les États-Unis ont financé l'installation de plusieurs antennes relais de téléphonie mobile dans le district du Haut-Uélé. La MONUSCO a également établi des bases d'opérations mobiles dans certaines localités afin de décourager les attaques et de rétablir la confiance au sein de la population.

### **3. Expansion des activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration pour couvrir toutes les zones où sévit la LRA**

56. La mise en place des instructions permanentes pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réintégration des éléments de la LRA se poursuit. Des instructions permanentes spécifiques à la région ou aux missions ont été conclues avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), la MONUSCO et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Le Département des opérations de maintien de la paix prépare leur mise en place dans les missions correspondantes. Sa Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration poursuit son projet de sensibilisation et de renforcement des capacités axé sur la diffusion d'appels à la défection en direction des combattants de la LRA.

57. Les campagnes de défection lancées contre la LRA se sont considérablement amplifiées. De nombreuses chaînes de radio FM diffusent des messages appelant les combattants à rentrer chez eux en profitant des infrastructures mises à disposition par divers partenaires dans les pays où sévit la LRA. Les tracts lâchés depuis des hélicoptères par la MONUSCO, les États-Unis et la Force régionale d'intervention à l'intention des combattants de la LRA portent des messages, des photographies d'ex-combattants rentrés chez eux avec succès et des cartes indiquant où les combattants peuvent faire défection en toute sécurité. La MONUSCO a en outre créé un groupe de travail chargé de coordonner les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration à Dungen et organise des ateliers de traitement des traumatismes et de renforcement de la paix pour les anciens combattants et les communautés ayant pâti des activités de la LRA.

### **4. Promotion de la coordination de l'aide humanitaire et de la protection de l'enfance dans toutes les zones où sévit la LRA**

58. Au cours de la période considérée, les acteurs de l'aide humanitaire et de la protection des droits de l'homme, dont l'UNICEF (à travers Save the Children), ont formé les contingents de la Force régionale d'intervention dans le domaine de la protection de l'enfance et de la prévention de la violence sexuelle. L'UNICEF continue de jouer un rôle de coordination à la tête du sous-groupe de la protection de l'enfance et à participer aux activités du groupe de la protection en République centrafricaine, pour par exemple l'identification, la prise en charge temporaire, la formation professionnelle et la réintégration. En République démocratique du Congo, le Fonds pilote le groupe de travail pour la protection de l'enfance et veille à

ce que le sort des enfants reste la préoccupation primordiale. Au Soudan du Sud, les plans opérationnels de rapatriement transfrontières, de prise en charge et de réunification familiale des enfants échappés ou libérés de la LRA en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en Ouganda et au Soudan du Sud restent en place. Un centre de transit, d'accueil et d'accompagnement psychosocial des femmes et des enfants échappés ou libérés de la LRA est en place, de même qu'un système de réunification des familles se trouvant de part et d'autre de la frontière L'UNICEF a également apporté son concours technique au groupe de travail de l'Équatoria-Occidental sur la protection de l'enfance afin que les enfants qui arrivent au centre de transit de Yambio soient mieux protégés. Des plans de secours interorganisations prévoyant l'accueil de plus de 200 femmes et enfants anciennement associés à la LRA en provenance du Soudan du Sud ont été élaborés, et les organisations cherchent maintenant des financements pour lancer la phase de planification.

59. Au Soudan du Sud, le HCR et ses partenaires continuent d'aider le Gouvernement à fournir protection et assistance aux milliers de réfugiés congolais et centrafricains provenant des zones où sévit la LRA. Il collabore étroitement avec le Ministère du développement social, la Force régionale d'intervention, l'UNICEF et d'autres acteurs de la protection de l'enfance lors de la remise, de la prise en charge provisoire et de la recherche des familles des enfants repris à la LRA par les forces de défense ougandaises. En République démocratique du Congo, le HCR facilite la prise en charge provisoire et la recherche des familles des enfants libérés de la LRA et fournit une assistance aux victimes de violences sexuelles.

60. En contribuant à rétablir les moyens de subsistance, à promouvoir la stabilité et à améliorer la sécurité et la chaîne de valeur alimentaires dans les zones du Soudan du Sud où sévit la LRA, le Programme alimentaire mondial (PAM) continue d'offrir aux petits agriculteurs et aux petits négociants une demande structurée pour leurs excédents grâce à son initiative Achats au service du progrès lancée dans les comtés de Yambio, Nzara, Ezo, et Tambura, régions à fort potentiel agricole pénalisées par des infrastructures limitées, des marchés embryonnaires, une mauvaise gestion des récoltes et des pratiques de stockage fautives qui limitent la quantité de produits alimentaires excédentaires que les agriculteurs peuvent mettre en vente. Le PAM profite de son pouvoir d'achat et de ses contacts avec ses partenaires sur le marché de l'offre pour inciter les petits agriculteurs à produire des excédents et à investir dans la production tout en s'attaquant simultanément à certains problèmes fondamentaux qui entravent la croissance agricole du Soudan du Sud au lendemain du conflit.

61. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de publier des mises à jour trimestrielles sur la situation et l'action humanitaire dans les zones où sévit la LRA. Les données recueillies grâce à l'effort collectif font apparaître une réduction du financement des interventions humanitaires liées aux activités de la LRA en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, conséquence d'une baisse de l'attention portée à la question.

**5. Appui aux gouvernements des pays touchés par les activités de la LRA dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement de manière qu'ils puissent rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire**

62. Dans le secteur de la justice, la MONUSCO a continué de collaborer avec les autorités judiciaires pour régler les questions en suspens de la sécurité et des conditions de vie dans la prison de Dungu. Les audiences foraines tenues en juin 2013 ont permis de libérer une douzaine de prisonniers, ce qui a réduit d'autant le nombre de détenus en attente de jugement. La MONUSCO a fourni un appui logistique et collabore avec les autorités pour la construction d'un tribunal en dur. Avec la réouverture du commissariat de police de Gangala Na Bodio, la MONUSCO a fourni un appui à la Police nationale congolaise; un projet de construction d'un autre commissariat sur le territoire de Faradje est en cours.

63. Afin de renforcer les capacités des autorités locales, la MONUSCO a organisé à Isiro et Dungu des ateliers de formation des fonctionnaires à la décentralisation et à la gestion des finances publiques. Des campagnes d'information sur les pouvoirs de l'État et la bonne gouvernance ont été lancées à Dungu et Bangadi. Le dialogue transfrontières a continué; la MINUSS et la MONUSCO ont eu des réunions préparatoires avec les autorités du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo au sujet de la sécurité aux frontières, des échanges économiques et des mouvements des groupes armés; les parties des deux côtés ont confirmé leur volonté de poursuivre les concertations.

64. En Ouganda, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a prêté son concours au secteur de la justice et du maintien de l'ordre pour la formulation de la politique nationale en matière de justice transitionnelle. En coopération avec ONU-Femmes, il a apporté une assistance technique pour renforcer la prise en compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes dans le projet de texte. Il a par ailleurs aidé le Gouvernement à engager des consultations avec les parlementaires en vue de trouver un consensus sur cette politique. Avec d'autres parties prenantes, il a conduit une campagne de sensibilisation qui a contribué à exclure du texte toute disposition d'amnistie générale. Il s'emploie aussi avec la Commission ougandaise des droits de l'homme à mobiliser des ressources en vue d'un projet de documentation sur les faits saillants du conflit avec la LRA sur les personnes touchées et sur les parties responsables.

65. Le 29 juillet 2013, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a déploré que le rapport régional public demandé par le Secrétaire général concernant les violations des droits de l'homme commises entre 1987 et 2012 dans les zones où sévit la LRA n'ait pu être produit en raison de la difficulté à réunir un corpus de données aussi considérable. Bien que des renseignements aient été obtenus auprès des organisations des droits de l'homme présentes sur le terrain, ils n'ont pas été considérés comme suffisants pour autoriser un rapport crédible, juste et exhaustif. Le Haut-Commissariat continue néanmoins de suivre la situation.

## **V. Observations et recommandations**

66. La région centrafricaine reste confrontée à de nombreux défis dans sa quête de paix et de sécurité. Je demeure très préoccupé par la dégradation constante de la

situation en République centrafricaine, par la situation précaire des déplacés et des réfugiés dans la sous-région, la persistance de violations graves des droits de l'homme, la présence de combattants et de groupes armés étrangers et la prolifération des armes dans ce pays, ainsi que par l'exacerbation des divisions intercommunautaires et religieuses. Cette crise complexe aux multiples facettes a freiné la mise en œuvre de la stratégie contre la LRA en République centrafricaine et la surveillance des activités du groupe rebelle.

67. Je suis particulièrement alarmé par les violations des droits de l'homme et les atteintes qui sont encore observées en République centrafricaine ainsi que par la montée des tensions et des violences intercommunautaires. Les conséquences de cet état de fait pour la paix et la sécurité régionales sont préoccupantes. Je suis encouragé par le fait que, par sa résolution 2121 (2013), le Conseil de sécurité ait décidé de renforcer le mandat du BINUCA, de déployer des planificateurs chargés de travailler avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à la planification conjointe de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et d'explorer l'option d'une éventuelle mission de maintien de la paix des Nations Unies dans ce pays. Il importe véritablement d'agir rapidement pour empêcher la République centrafricaine de plonger dans une spirale incontrôlable, ce qui aurait des conséquences sans nom pour le pays, la sous-région et au-delà. La communauté internationale doit agir maintenant, sans plus attendre, pour empêcher d'autres pertes de vie.

68. Les dirigeants de la CEEAC et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont fait preuve d'une volonté louable de travailler de concert afin de trouver une solution à la crise multidimensionnelle que traverse la République centrafricaine et de favoriser la paix, la stabilité et l'intégration régionale. Je remercie de nouveau les États et les institutions de l'Afrique centrale pour le rôle primordial et précieux qu'ils jouent, en collaboration avec l'Union africaine, pour mettre fin à la crise qui sévit dans ce pays et pour leur détermination à mieux coordonner leurs efforts afin de mettre un terme à l'insécurité qui règne dans leur sous-région.

69. Je me félicite du déploiement de la MISCA, qui aidera à stabiliser la situation en République centrafricaine, où interviendront donc simultanément deux forces de l'Union africaine dotées d'un mandat distinct. J'encourage l'Union africaine à définir dès que possible les modalités de coordination entre la MISCA et la Force régionale d'intervention afin que l'action engagée pour contrer la LRA dans ce pays donne le maximum de résultats.

70. J'applaudis les initiatives des chefs d'État et de gouvernement des pays concernés, et je félicite l'ECCAS de s'attaquer au problème du braconnage et du commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages. Je m'inquiète des liens entre le braconnage et le commerce illicite des espèces sauvages, dont vivent les groupes armés qui sévissent dans la sous-région et en particulier l'Armée de résistance du Seigneur. Mon Représentant spécial continuera d'aider la sous-région à identifier des mesures possibles et à élaborer une approche régionale pour lutter contre ces phénomènes préoccupants.

71. Je salue le grand pas en avant vers l'intégration politique et économique accompli par les chefs d'État de la CEMAC avec leur décision d'établir en 2014 un régime d'exemption de visas pour les ressortissants des pays membres de la

CEMAC. C'est là une avancée majeure pour la coopération sous-régionale et un vecteur potentiel de développement économique.

72. Je me félicite de la volonté politique collective manifestée par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Yaoundé en faveur d'une stratégie régionale de lutte contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, conformément aux recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012). J'encourage les divers États Membres, la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée à n'épargner aucun effort pour appliquer les décisions adoptées lors du Sommet et renforcer la coopération interrégionale au service de la sécurisation du golfe de Guinée. J'encourage tous les États Membres de la région à signer et appliquer le code de conduite et j'invite les partenaires bilatéraux et multilatéraux à dispenser l'appui nécessaire à cette entreprise. Mon Représentant spécial et le BRENUAC continueront d'aider les États de la région ainsi que la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée dans leur projet commun de coopération, de coordination et d'amélioration de la sécurité maritime dans la région.

73. Je me félicite du progrès général de la lutte contre la menace que représente la LRA et je salue les contributions des pays concernés, des ONG et des entités du système des Nations Unies, ainsi que des partenaires et des donateurs, en particulier l'Union européenne et les États-Unis, qui coprésident le Groupe de travail international sur la LRA. Le déploiement opérationnel de la Force régionale d'intervention, la levée de certaines restrictions aux frontières nationales et le feu vert donné au déploiement de contingents étrangers de la Force régionale sur le territoire souverain d'autres pays représentent un pas décisif pour la coopération régionale, en dépit des complexités politiques de la région.

74. Pourtant, malgré la diminution du nombre d'incidents et de déplacés dans les zones où elle opère, la LRA continue de représenter une menace grave, d'autant que son haut commandement est intact et qu'elle a une énorme capacité de brutalité. Je tiens à rappeler à tous les acteurs que la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la LRA et à remédier aux effets de ses activités offre une approche intégrée pour répondre aux besoins à court et à long terme dans les zones où sévit le groupe rebelle. Des problèmes humanitaires non résolus, par exemple le déplacement de plus de 350 000 personnes et les besoins de réintégration à long terme des ex-combattants, nécessiteront un engagement politique et financier soutenu.

75. Je constate avec satisfaction que les ONG nationales et internationales et les groupes de la société civile des pays où sévit la LRA s'efforcent de dialoguer directement avec les décideurs. Cette démarche autour de la question de la LRA montre le degré de collaboration et de détermination de toutes les parties prenantes, qui existe toujours dans les organisations de la société civile aux États-Unis, en Europe et en Afrique.

76. Dans mon dernier rapport, j'avais demandé à la communauté internationale de fournir l'appui nécessaire pour financer la mise en œuvre du plan adopté par le Conseil de sécurité en décembre 2012 afin de soutenir la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la LRA et à remédier aux effets de ses activités. Je regrette que l'assistance des donateurs ait été si mince à cet égard. J'appelle de nouveau la communauté internationale à soutenir l'action engagée pour combattre la menace que représente la LRA afin de pérenniser les progrès réalisés au cours des quelques dernières années.

77. Je tiens à remercier de nouveau les gouvernements des pays de l'Afrique centrale, la CEEAC, la CEMAC, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale de la région des Grands Lacs et les autres institutions sous-régionales et régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je remercie aussi les diverses entités du système des Nations Unies qui travaillent en Afrique centrale, en particulier les chefs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les bureaux régionaux, les équipes de pays et autres entités concernées pour leur appui et leur collaboration avec le BRENUAC. Pour conclure, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial Abou Moussa et au personnel du BRENUAC pour tous les efforts qu'ils continuent de faire au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

---